

LANGUEDOC-ROUSSILLON

# Qui fait quoi ?

Par **Coralie Calvet**, Université d'Avignon, INRA  
et **Fabien Quétier**, Biotope, Mèze

## La prise en compte de la biodiversité dans le contournement ferroviaire Nîmes-Montpellier

### 2001

#### ÉTUDE D'IMPACT PRÉALABLE À L'OBTENTION DE LA DUP

- **2000** : projet proposé au gouvernement par RFF
- **2001** : inventaires faune et flore réalisés par Biotope pour mesurer les impacts
  - Enjeu outarde canepetière important : 2223 ha de surfaces impactées
  - 126 espèces protégées impactées par le projet
  - Traversée de la ZPS Costières nîmoises, site Natura 2000
- **2003** : enquête publique
- **Mai 2005** : déclaration d'utilité publique du projet CNM

### 2003

#### ANTICIPATION DES MESURES COMPENSATOIRES

- 1<sup>res</sup> réflexions à la demande de la DREAL rassemblant le maître d'ouvrage RFF, le Cen-LR, la chambre d'agriculture du Gard, la SAFER, le COGard
- Étude de la faisabilité des compensations : acquisitions foncières et consentement des agriculteurs à signer des contrats agri-environnementaux (type MAE)

### 2004

### 2007

#### EXPÉRI-MENTATION

- Adaptation des cahiers des charges des MAE avec le CNRS de Chizé
- 270 ha de surfaces tests
- Catalogue MAE-RFF élaboré
- Rôle d'expertise du Cen et du COGard
- Accompagnement de la chambre d'agriculture

### 2007

« Les réalités imposées par l'aménageur et les exigences réglementaires ont demandé un travail d'une ampleur considérable, notamment lors des 2 dernières années: remise à jour des états initiaux faune et flore, Loi sur l'Eau, études d'incidence et réalisation du dossier de dérogation. Il a fallu mobiliser en très peu de temps de gros moyens en interne. Notre force dans ce projet a été la connaissance du terrain depuis de longues années puisque nous avons réalisé les inventaires écologiques pendant 12 ans. »

**Thomas Menut**, directeur d'études en charge du projet CNM pour Biotope

« L'environnement est vraiment aujourd'hui une donnée d'entrée, ce qui pousse les aménageurs à modifier leur conception habituelle des projets, en fonction des enjeux environnementaux rencontrés. Les mesures environnementales représentent des investissements lourds en termes financiers et aussi en temps. Pour exemple, la modification du tracé de jonction pour éviter le *Lythrum thesioides* a entraîné des surcoûts en termes de conception et de travaux et pénalise les conditions d'exploitation du CNM. Dans ce projet, RFF a voulu s'assurer d'une bonne prise en compte des enjeux environnementaux, les impacts sur le territoire étant importants. »

**Violaine Bernard**, chargée de mission Environnement pour RFF (Réseau ferré de France)

« L'objectif de la chambre d'agriculture était de rendre compatible un certain niveau d'exigence ornithologique aux cahiers des charges des agriculteurs. Ce projet a mobilisé une approche transversale entre les différents partenaires ce qui a été très riche intellectuellement. Maintenant le défi est de pouvoir assurer la gestion de ces contrats avec les agriculteurs pendant 25 ans dans un contexte où l'évolution économique agricole locale est incertaine. »

**Guy Marjollet**, responsable de l'équipe biodiversité et élevage de la Chambre d'Agriculture du Gard

« La définition des mesures compensatoires en partenariat avec les structures de conservation de la nature a permis de bien calibrer et de rendre opérationnelles les MAE-RFF avec les enjeux locaux de préservation de l'Outarde. Cependant, nous regrettons que l'outarde ait fait l'objet d'autant d'attention au détriment d'autres espèces toutes aussi importantes comme l'Œdicnème criard ou le Lézard ocellé. L'enjeu maintenant concernant les mesures compensatoires va être le suivi de l'efficacité de celles-ci sur la dynamique locale de population des oiseaux. »

**Daniel Bizet**, directeur du Centre Ornithologique du Gard-COGard

« Notre participation sur ce projet a été de fournir des éléments de connaissance sur les modèles de dynamique des populations d'Outardes afin d'accompagner les services de l'Etat dans la mise en œuvre des mesures compensatoires, notamment sous la forme des MAE. Dans un travail de recherche avec des attentes des acteurs si fortes, il n'a pas toujours été facile de combiner une activité de recherche à des demandes très appliquées ; cela nécessite des efforts d'adaptation des deux côtés. Nous avons proposé une approche plus axée sur les résultats (densité d'outardes avant et après MAE-RFF) que sur les moyens (nombres d'hectares à conventionner), mais cela demandait un gros travail de suivi et d'adaptation des mesures, pas facile à mettre en œuvre. »

**Pierrick Devoucoux**, doctorant au Centre d'études Biologiques de Chizé-CNRS

# QUI FAIT QUOI ?

ALLER PLUS LOIN 

Version détaillée sur le site [www.espaces-naturels.info](http://www.espaces-naturels.info)

## 2009-11 2012

### ENGAGEMENT RÉALISATION

- **2009** : Cen, chambre d'agriculture, COGard et SAFER répondent en groupement pour la mise en œuvre des mesures de RFF
- **2011** : signature de 46 contrats MAE-RFF pour les 640 ha de conventionnement à réaliser (durée 5 ans renouvelable)
- 100 ha de terres agricoles achetées sur les 500 ha à acquérir avant 2018

### TRANSFERT DE LA GESTION

- **2012** : signature du partenariat public-privé entre RFF et Oc'Via (Bouygues travaux publics) pour 25 ans  
→ Oc'Via devient le responsable juridique des mesures compensatoires jusqu'en 2037
- Biositiv : bureau d'étude créé pour la mise en œuvre et le suivi des compensations d'Oc'Via
- Cen : gestionnaire habilité des MC
- **2013** : obtention des arrêtées préfectoraux et ministériels

## ET APRÈS ? 2037

### BILAN

- Biotope estime les besoins de compensations à 3279 unités de compensation (cf. méthode p.23) (dont 95% pour l'Outarde)
- Estimations : entre 1600 et 2100 ha
- Le bilan dépendra des plus-values écologiques apportées selon le type de mesure
- Objectif : maintenir 3279 UC par an jusqu'en 2037 et faire un bilan tous les 5 ans

« Les mesures compensatoires ont été bien intégrées au projet de territoire car elles ont fait l'objet d'une forte concertation locale. Elles permettent en outre de bénéficier aux acteurs du territoire via les mesures agri-environnementales et les acquisitions foncières mises en gestion au conservatoire. »

**Claudie Houssard**, directrice du CEN-LR

« Le projet CNM était complexe du point de vue de la biodiversité, mais nous avons pu anticiper les compensations grâce à l'important travail d'expérimentation mené en amont par RFF, et grâce à notre partenariat avec les acteurs locaux. La méthodologie que nous avons mise en place a demandé beaucoup de temps et de travail pour qu'elle soit cohérente et bien adaptée aux impacts du projet ; maintenant nous avons un calendrier et des objectifs précis à tenir pour la suite des compensations. Nous souhaitons mettre l'accent sur le suivi des mesures compensatoires pendant toute la durée d'engagement de 25 ans. »

**Grégoire Goettelmann**, chargé de mission Environnement pour Oc'Via Construction

« Ce projet a bénéficié d'une concertation étroite avec les services de l'Etat qui nous ont accompagné dans notre démarche jusqu'à l'obtention des arrêtés de dérogation et qui continue aujourd'hui alors que les travaux débutent. Nous avons travaillé en bonne intelligence autour de la méthode de dimensionnement des mesures compensatoires élaborée avec Biotope. Alors que les actions se concrétisent aujourd'hui sur le terrain, une des difficultés est l'incompréhension de certains face à la nécessité de compenser sur de si grandes surfaces. Il est important de prendre le temps d'expliquer et de travailler dans une logique de partenariat avec les acteurs du territoire »

**Brice Quenuille**, directeur de Biositiv

« Nous sommes globalement satisfaits de la conduite des compensations dans ce projet. Des efforts ont été apportés sur la connaissance des milieux et sur l'appropriation des enjeux de conservation. La méthodologie développée pour ce projet est intéressante car elle est basée sur une approche qualitative plutôt que quantitative, et elle permet d'apporter une réponse pertinente aux impacts identifiés. Toutefois, malgré l'ampleur des moyens mobilisés pour les compensations de ce projet, nous ne pouvons en connaître les résultats futurs ; ceux-ci étant tellement dépendants de l'évolution du contexte socio-économique du territoire et de la réponse des espèces aux travaux et aux mesures proposées. »

**Luis de Sousa et Anne Pariente**, chargés de mission Biodiversité à la DREAL-LR